

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2021

Nbre de	
Conseillers :	29
En Exercice :	29
Présents :	26
Procurations :	2
Absents excusés	1
Absents :	

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT CINQ FEVRIER à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Rives – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François Mitterrand– Parc de l'Orgère, sous la présidence de Monsieur Julien STEVANT, Maire

Date de Convocation : 18 Février 2021

ETAIENT PRESENTS : Mesdames, Messieurs, STEVANT Julien, LAVOST Laurent, TOURE Moussokro, GOUT Jean-Paul, ENDERLE Audrey, MARTIN Jean-Christophe, GRASSO Angélique, COUVERT Laurent, FONTAINE Jean-Luc, LEO Stéphane, BAUX Anthony, COBACHO Bernadette, JORDON Doris, BELLOTEAU Eliane, REY Chantal, KUMPF Marc, ROLA BRAS Manuela, GINEVRA Marie Isabelle, FERNANDES MARTINS Dinis, SCHNEIDER Stéphanie, DE SOUSA MOURA Fatima, ZERIZER Ali, BARBIERI Jérôme, DUCOURTIOUX Didier, DEROO Jérôme, GOMMET Catherine,

ONT DONNE PROCURATION :

Monsieur CLEMENT JérémY a donné procuration à Monsieur STEVANT Julien
Monsieur PLOTON Ludovic a donné procuration à Madame GOMMET Catherine

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Monsieur ZITI Tahar

Monsieur BAUX Anthony a été élu secrétaire de séance

Date de publication : le 1 Mars 2021

Ouverture de séance à 19H06.

En application de l'article L2121.21 du Code Général des collectivités territoriales, le registre des délibérations comportera le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Monsieur Baux Anthony, procède à l'appel en tant que secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal 28 janvier 2021 est adopté à l'**unanimité** après rajout de deux accords toltèques lors de l'intervention de M. Barbieri Jérôme au début du Conseil Municipal.

M. Le Maire : il est 19h06, le quorum étant atteint j'ouvre la séance du conseil municipal. Avant de passer à l'ordre du jour de ce conseil, je vous rappelle que les

règles qui s'appliquent en cette période de crise sanitaire sont que les membres du conseil municipal peuvent disposer de deux pouvoirs et que le quorum est réduit au tiers des membres soit 10 élus.

M. BAUX procède à l'appel.

M. Le Maire : nous allons procéder au vote du procès-verbal du 28 janvier 2021. Y a-t-il des remarques

M. BARBIERI : merci monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Juste une petite remarque sur l'intervention que j'avais pu faire en commentaire du compte rendu du conseil municipal du 28 janvier. Comme j'avais bien travaillé pendant les fêtes sur les accords toltèques, j'aurais espéré que l'on inscrive les deux accords toltèques que j'avais rajouté c'est-à-dire :

- **ne pas prendre les choses personnellement**
- **écouter les autres mais rester sceptique**

J'aimerais bien qu'on les reprenne, il me semble une bonne chose à envisager pour l'opposition comme pour la majorité du conseil municipal.

M. Le Maire : on les fera rajouter.

1. Objet : Nomination d'un titulaire et d'un suppléant au groupe de pilotage agriculture, alimentation et forêt du Pays Voironnais

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la communauté d'agglomération du pays voironnais est un territoire périurbain. L'agriculture occupe 60% de la surface du territoire et la forêt environ 30%. L'agriculture est représentée par environ 400 exploitations aux productions fortement diversifiées. La question agricole est au cœur du projet de territoire. Ancrée dans les actions du Pays Voironnais depuis plus de 30 ans, une des lignes directrices de cette action est la prise en considération des espaces agricoles, forestiers et naturels comme éléments structurants de l'aménagement du territoire.

Le pilotage de cette politique s'appuie sur un groupe d'élus, d'acteurs agricoles, d'associations de protection de l'environnement, de représentants des consommateurs qui se réunissent pour suivre les projets mis en place et les actions de soutien aux porteurs de projets.

La commune de Rives doit nommer un titulaire et un suppléant pour participer à ce groupe.

Monsieur le Maire propose Mme Chantal REY comme titulaire et Mme Doris JORDON comme suppléante.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

VU la mise en place d'un dispositif audio accessible en direct via internet pour respecter le caractère public de la réunion et la publicité des débats ;

CONSIDERANT, la demande du Pays voironnais de nommer un titulaire et un suppléant pour participer au groupe de pilotage agriculture, alimentation et forêt du Pays Voironnais.

CONSIDERANT, la proposition de M. Le Maire de nommer Mme Chantal REY comme titulaire et Mme Doris JORDON comme suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE, à l'unanimité

DE NOMMER Mme Chantal REY titulaire et Mme Doris JORDON suppléante au groupe de pilotage agriculture, alimentation et forêt du Pays Voironnais

M. Le Maire : Nous allons passer à la première délibération qui concerne la nomination d'un titulaire et d'un suppléant au groupe de travail de pilotage agriculture, alimentation et forêts du pays voironnais. Je vous rappelle que le territoire du pays

*voironnais est à 60% agricole et 30% forestier. La politique agricole, alimentaire et forêts est une politique primordiale au cœur du projet du territoire. Pour cela un groupe de pilotage est en place au pays voironnais. Il est composé d'élus, d'acteurs agricole, d'associations de protection de l'environnement, de représentants et des consommateurs. La CAPV demande que nous nommions un titulaire ainsi qu'un suppléant à ce groupe de pilotage. Je vous propose madame Chantal REY comme titulaire et madame Doris JORDON comme suppléante
y a-t-il des remarques ?*

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée.

2. Objet : Demande de subvention auprès de l'État au titre de la DSIL – Rénovation thermique et sécurisation de trois écoles communales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local peut être obtenue pour la rénovation thermique et la sécurisation de trois écoles communales. Il s'agit des écoles Aimé Césaire, Pierre Perret et Victor Hugo.

Il précise que le montant prévisionnel des travaux s'élèverait à 600 000€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	600 000€	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	25%	150 000€
		DSIL - État	30%	180 000€
		Autofinancement de la commune	45%	270 000€
TOTAL	600 000€	TOTAL		600 000€

Il précise que le taux maximal de subvention qui peut être accordé est de 80 % du montant HT.

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

VU la mise en place d'un dispositif audio accessible en direct via internet pour respecter le caractère public de la réunion et la publicité des débats ;

CONSIDERANT, le projet de rénovation thermique et la sécurisation de trois écoles communales dans le cadre du plan-école,

CONSIDERANT, l'aide de l'État permettant de lancer des travaux publics dans le cadre du plan de relance de l'économie,

CONSIDERANT, l'indispensable recherche de financements publics, afin de garantir la capacité à investir de la commune,

CONSIDERANT les moyens d'ingénierie financière déployée par les services municipaux dans la conception des maquettes financières des principaux projets du mandat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité

D'APPROUVER l'opération « Rénovation thermique et la sécurisation de trois écoles communales » dans le cadre du plan-école, pour un montant d'environ 600 000€ HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État au titre de la DSIL pour la réalisation de cette opération.

DE MANDATER Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention,

DE PRÉCISER, que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2021.

M. Le Maire : *Nous passons maintenant à une série de délibérations concernant des autorisations de demande de subvention afin de pouvoir lancer des travaux sur nos écoles qui en ont bien besoin. Ce sont des investissements importants et nécessaires. Nous verrons lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire la recherche d'économies pour justement pouvoir malgré le contexte comptable et financier investir pour nos écoles.*

C'est pour la municipalité une priorité clairement affichée. Dans cette première délibération, la subvention va être demandée à l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) afin de contribuer à des travaux qui portent sur la rénovation thermique et la sécurisation. Cette demande concerne les écoles Aimé Césaire, Pierre Perret et Victor Hugo. L'école libération n'est bien entendu pas oubliée mais fera l'objet d'une demande particulière étant donné le montant conséquent des travaux de réhabilitation de cette seule école qui demandent des formalités spécifiques de marché public. Pour les trois écoles concernées, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 600 000 euros. J'emploie le conditionnel car les services affinent actuellement le montant. Nous devons passer ces délibérations dès à présent afin de rentrer dans le calendrier des demandes et ne pas passer à côté de ces subventions. Je précise que le taux maximal de subventions qui peut être accordé est de 80% du montant hors taxes.

Y a-t-il un débat sur cette première délibération de demande de subventions ?

Mme GOMMET : *et l'école Libération ?*

M. le Maire : *Elle ne sera pas oubliée, les travaux sont simplement plus importants*

M. BARBIERI : *Une remarque par rapport au discours développé à chaque fois qu'on parle des écoles de Rives en disant que les écoles ont besoin de réhabilitation. Je crois qu'on a plusieurs fois au sein de ce conseil, et bien avant d'ailleurs les dernières élections, parlé du caractère particulier du groupe scolaire Libération. On avait commencé à engager des travaux de fonds pour la préservation du bâti suite notamment à des problèmes d'infiltration d'eau. Par contre, je trouve le fait de dire à chaque fois que nos écoles sont dans un état lamentable est très abusif. J'invite les nouveaux élus mais aussi les élus qui sont plus anciens à aller faire un tour dans des écoles de communes voisines ou d'autres communes en Isère pour voir que l'ensemble des écoles publiques de Rives ne sont pas dans un état lamentable comme c'est souvent répété. Si vous voulez, je peux vous fournir l'ensemble des investissements qui ont été réalisés pendant les 20 dernières années dans les écoles publiques pour vous prouver qu'elles n'ont pas été du tout négligées.*

M. Le Maire : *Je prends note. Quand nous avons visité les écoles nous nous sommes rendus compte qu'il faut engager de gros travaux. J'ai moi-même visité d'autres écoles du pays voironnais, sur des villes plus petites que nous, les travaux sont faits au niveau des entretiens et pas comme des investissements depuis de longues dates. Nous ferons une série de photos si vous voulez et on les montrera au public. Si on prend le cas de l'école Libération, il reste encore des travaux à faire. On va les lancer et bénéficier du plan école.*

M. BARBIERI : *Si vous prenez des photos, prenez des photos de tout et pas uniquement de ce qui ne va pas.*

M. Le Maire : *bien sûr. Je vous remercie. Nous allons passer au vote. Qui est contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie, cette délibération est adoptée.*

M. Le Maire : *Je reviens sur le PV du CM du 28 janvier 2021, j'ai oublié de vous le faire valider. Donc qui Contre ? qui s'abstient ? Je vous remercie.*

3. Objet : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du bonus relance – réhabilitation de l'école Aimé Césaire :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Bonus-relance peut être obtenue pour la réhabilitation de l'école Aimé Césaire.

Il précise que le montant prévisionnel des travaux s'élèverait à 200 000€ HT.

Il précise que le taux maximal de subvention qui peut être accordé est de 80 % du montant HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Menuiseries extérieures	20 404,58	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	50%	100 000,00
Protection menuiseries	10 197,00	DSIL – État	30%	60 000,00
Réfection des sols	2 073,73			
Réfection des peintures	67 324,69			
Extension 5 ^{ème} classe	100 000,00	Autofinancement de la commune	20%	40 000,00
TOTAL	200 000,00	TOTAL		200 000,00

Il précise que le taux maximal de subvention qui peut être accordé est de 80 % du montant HT.

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

VU la mise en place d'un dispositif audio accessible en direct via internet pour respecter le caractère public de la réunion et la publicité des débats ;

CONSIDERANT, le projet de réhabilitation de l'école Aimé Césaire dans le cadre du plan-école,

CONSIDERANT, l'aide régionale permettant de lancer des travaux publics dans le cadre du plan de relance de l'économie régionale,

CONSIDERANT, l'indispensable recherche de financements publics, afin de garantir la capacité à investir de la commune,

CONSIDERANT les moyens d'ingénierie financière déployée par les services municipaux dans la conception des maquettes financières des principaux projets du mandat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité

D'APPROUVER l'opération « Réhabilitation de l'école Aimé Césaire » dans le cadre du plan-écoles, pour un montant d'environ 200 000€ HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention au titre du Bonus-Relance pour la réalisation de cette opération.

DE MANDATER Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention,

DE PRECISER, que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2021.

M. Le Maire : deuxième délibération, c'est une demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes au titre du bonus relance. Elle concerne d'abord l'école Aimé Césaire. Le montant prévisionnel des travaux s'élèverait à 200 000 euros. Le taux maximal de subventions qui peut être accordé est de 80% du montant hors taxes. Y a-t-il des interventions ? Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

4. Objet : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du bonus relance – réhabilitation de l'école Pierre Perret :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Bonus-relance peut être obtenue pour la réhabilitation de l'école Pierre Perret.

Il précise que le montant prévisionnel des travaux s'élèverait à 200 000€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Menuiseries extérieures	20 404,58	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	50%	100 000,00
Protection menuiseries	10 197,00	DSIL – État	30%	60 000,00
Réfection des sols	2 073,73			
Réfection des peintures	67 324,69			
Extension 5 ^{ème} classe	100 000,00	Autofinancement de la commune	20%	40 000,00
TOTAL	200 000,00	TOTAL		200 000,00

Il précise que le taux maximal de subvention qui peut être accordé est de 80 % du montant HT.

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

VU la mise en place d'un dispositif audio accessible en direct via internet pour respecter le caractère public de la réunion et la publicité des débats ;

CONSIDERANT, le projet de réhabilitation de l'école Pierre Perret dans le cadre du plan-école,

CONSIDERANT, l'aide régionale permettant de lancer des travaux publics dans le cadre du plan de relance de l'économie régionale,

CONSIDERANT, l'indispensable recherche de financements publics, afin de garantir la capacité à investir de la commune,

CONSIDERANT les moyens d'ingénierie financière déployée par les services municipaux dans la conception des maquettes financières des principaux projets du mandat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité

D'APPROUVER l'opération « Réhabilitation de l'école Pierre Perret » dans le cadre du plan-écoles, pour un montant d'environ 200 000€ HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention au titre du Bonus-Relance pour la réalisation de cette opération.

DE MANDATER Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention,

DE PRÉCISER, que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2021.

M. Le Maire : troisième délibération de cette série. Toujours sur une demande de subvention auprès de la région au titre du bonus relance. Cette fois c'est l'école Pierre Perret, pour un montant prévisionnel de travaux qui s'élèverait à 200 000 euros aussi. Y a-t-il des interventions ? Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

5. Objet : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du bonus relance – réhabilitation de l'école Victor Hugo :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Bonus-relance peut être obtenue pour la réhabilitation de Victor Hugo. Il précise que le montant prévisionnel des travaux s'élèverait à 200 000€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Toiture – étanchéité	55 000,00	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	50%	100 000,00
Menuiseries	48 000,00	DSIL – État	30%	60 000,00
Isolation et salle de motricité	97 000,00	Autofinancement de la commune	20%	40 000,00
TOTAL	200 000,00	TOTAL		200 000,00

Il précise que le taux maximal de subvention qui peut être accordé est de 80 % du montant HT.

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

VU la mise en place d'un dispositif audio accessible en direct via internet pour respecter le caractère public de la réunion et la publicité des débats ;

CONSIDERANT, le projet de réhabilitation de l'école Victor Hugo dans le cadre du plan-écoles,

CONSIDERANT, l'aide régionale permettant de lancer des travaux publics dans le cadre du plan de relance de l'économie régionale,

CONSIDERANT, l'indispensable recherche de financements publics, afin de garantir la capacité à investir de la commune,

CONSIDERANT les moyens d'ingénierie financière déployée par les services municipaux dans la conception des maquettes financières des principaux projets du mandat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité

D'APPROUVER l'opération « Réhabilitation de l'école Victor Hugo » dans le cadre du plan-écoles, pour un montant d'environ 200 000€ HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention au titre du Bonus-Relance pour la réalisation de cette opération.

DE MANDATER Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention,

DE PRECISER, que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2021.

M. Le Maire : quatrième délibération de cette série, toujours pareil, subvention auprès de la région pour l'école Victor Hugo. Y a-t-il des interventions ? Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

6. Objet : Présentation du rapport annuel d'activité 2019 du service eau et assainissement du Pays Voironnais

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités locales, tel que modifié par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président de l'ensemble des EPCI doit adresser chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ces rapports, doivent, par ailleurs, faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 2004 relative au renforcement, à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

VU Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 5211.39 ;

VU le rapport d'activité de l'année 2019 du service eau et assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) adopté par la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 ;

VU la mise en place d'un dispositif audio accessible en direct via internet pour respecter le caractère public de la réunion et la publicité des débats ;

CONSIDERANT, le rapport d'activité de l'année 2019 du service eau et assainissement de la CAPV

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du rapport eau et assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, en Conseil Municipal.

M. Le Maire : pour la prochaine délibération, je vais passer la parole à Jean Paul GOUT, adjoint à l'aménagement, à l'urbanisme, aux travaux et à l'environnement pour présenter le rapport annuel d'activités 2019 du service des eaux et d'assainissement de la CAPV.

M. GOUT : j'apprends à l'instant que je dois présenter ce rapport. Malgré toute ma bonne volonté, je veux bien commenter le document parce qu'il y a un document de synthèse.

Il s'agit de vous présenter le rapport annuel de l'année 2019. Je ne vous apprendrai rien en disant qu'il y a 31 communes adhérentes à la CAPV mais toutes les communes ne sont pas adhérentes au service de l'eau ni au service de l'assainissement. La compétence eau potable concerne 21 communes dont la nôtre. Les autres communes qui n'adhèrent pas sont généralement en bordure du territoire et peuvent être desservis par d'autres intercommunalités. C'est d'ailleurs un peu le cas pour Rives puisque les habitants de Rives qui sont très éloignés comme dans la plaine de Bièvre

sont desservis par Bièvre Est.

Au niveau des investissements, il y a eu le renouvellement du réseau de la plaine de Tullins soit presque trois kilomètres. Au niveau de l'urbanisme et au niveau de la construction on est souvent limité par l'alimentation en eau potable. Les capacités d'investissement se font dans ce sens. Traditionnellement dans ce service, des travaux de renouvellement de réseau sont réalisés.

Concernant l'assainissement, il y a le problème de la station d'épuration du tour du lac puis une qui a besoin d'être rénovés. Je crois que les travaux sont en cours et donc ça fait parti des investissements lourds du service investissement. Au niveau des abonnés, il y a une certaine stabilité, sans variation notable du nombre d'abonnés. Par contre la consommation moyenne en eau est toujours en baisse cela signifie que les gens font attention à la consommation d'eau et donc aux gaspillages mais aussi le service s'améliore en luttant contre les fuites. Il y a quelques années, la CAPV produisait me semble-t-il 5 millions de m³ et en vendait 3 millions. Il y a beaucoup de travaux pour corriger cet état de fait qui est un peu déplorable. Le réseau public d'eau potable est quand même très important puisqu'il y a 600 km et c'est difficile d'entretenir 600 km de canalisations. Pour la CAPV c'est quelque chose de considérable. D'ailleurs les deux services, eau et assainissement du pays voironnais, sont des services majeurs du pays voironnais.

Au niveau de l'assainissement, il y a aussi des chiffres qui me surprennent. On va distribuer 6 millions de m³ d'eau et on va en revoir passer dans l'assainissement 600 000 m³. C'est une question que j'ai toujours posée au pays voironnais mais je n'ai jamais eu la réponse. Jérôme, si tu connais la réponse ? c'est un peu étonnant

M. ZERIZER : j'ai peut-être un élément de réponse, les complexes sportifs, comme le stade de foot, il y a un compte d'eau mais il n'y a pas d'assainissement pour arroser le terrain. Je ne parle pas bien sûre des vestiaires.

M. GOUT : le service fonctionne avec des régies ça n'entre pas directement dans le budget du pays voironnais. Il y a deux budgets annexes. Le prix de l'assainissement est relativement élevé. Tout le monde le sait. Vous êtes tous abonnés. Les eaux usées coutent plus cher que l'eau propre. Ce n'est pas une exception du Pays Voironnais. J'ai été très imparfait, je m'en excuse. J'ai été pris au dépourvu.

M. Le Maire : y a-t-il des questions ?

Mme GOMMET : l'eau et l'assainissement sont des couts très élevés pour les familles.

M. GOUT : tout à fait exact mais bon ce n'est pas la ville, c'est l'intercommunalité. Cela dit on a des représentants de la CAPV. Par expérience lorsqu'on est représentant d'une commune et qu'on ramène sa science sur quelque chose c'est rare que ce représentant mobilise une majorité derrière lui. Moi j'ai rouspété souvent sur pas mal de sujets lorsque j'étais au conseil communautaire. Dans les meilleurs des cas, j'obtenais dix voix sur 70. C'est une machine qui ne fait pas la révolution tous les matins.

M. Le Maire : y a-t-il d'autres questions. Je vais donc passer aux voix ce rapport. Qui est

Contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

7. Objet : Garantie d'emprunt à la société dauphinoise pour l'habitat (SDH) dans le cadre du programme de réhabilitation thermique et amélioration de l'ensemble immobilier « la Glacière »

Invitée par Monsieur le Maire, Monsieur Martin, Adjoint aux finances, informe l'assemblée du programme de réhabilitation thermique et de travaux d'amélioration de l'ensemble immobilier « La Glacière » composé de 24 logements par la société dauphinoise pour l'habitat (SDH), ci-après l'emprunteur.

A cet effet et afin de permettre le financement de cette opération, la caisse des Dépôts et consignations impose l'obtention de garantie en partie auprès de la commune de Rives.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Rives accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 286 916,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°116690 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

VU le Code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

VU le Code civil notamment l'article 2298 ;

VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

VU le Contrat de Prêt, n° 116690 en annexe signé entre : la SDH et la caisse des dépôts et des consignations ;

VU la mise en place d'un dispositif audio accessible en direct via internet pour respecter le caractère public de la réunion et la publicité des débats ;

CONSIDERANT, la demande formulée par la SDH pour une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour l'opération de réhabilitation thermique et amélioration de l'ensemble immobilier « la Glacière »

CONSIDERANT, l'emprunt réalisé par la SDH d'un montant de 1 286 916€ auprès de la caisse des dépôts et des consignations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité

D'AUTORISER, Monsieur le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur accordant la garantie de la Commune de Rives à hauteur de 50 % soit pour un montant de 643 458.00 euros à l'Organisme Emprunteur en application de la présente délibération.

M. Le Maire : Nous allons maintenant passer à la partie finance de ce conseil municipal. Je vais donner la parole à monsieur Jean Christophe Martin, adjoint aux finances pour nous présenter une délibération concernant une garantie d'emprunt pour la société dauphinoise habitat.

M. MARTIN : bonsoir à toutes et à tous. Aujourd'hui la caisse des dépôts et des consignations impose l'obtention d'une garantie en partie auprès de la commune. Dans cette délibération, il y a trois articles. 1^{er} article qui explique que la garantie est accordée à hauteur de 50%. Le 2^{ème} article indique la durée de la garantie du prêt. Le 3^{ème} article détaille la garantie et impose à la collectivité de mettre en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. C'est assez classique dans ce type de demande. L'objet de cette délibération est de pouvoir autoriser monsieur le maire à intervenir au niveau du contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et des consignations et l'emprunteur.

M. Le Maire : Est-ce que vous avez des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

8. Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 support du Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

Invitée par Monsieur le Maire, Monsieur Martin, Adjoint aux finances, rappelle que la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (D.O.B) a été rendue obligatoire aux communes de 3 500 habitants et plus, par la loi ATR_(Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992, complétée par l'ordonnance du 26 août 2005.

La loi NOTRe_(Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 renforce l'information des conseils municipaux et prévoit que le D.O.B s'effectue sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (R.O.B).

Les décrets des 23 et 24 juin 2016 précisent le contenu et les modalités de publication et de transmission du R.O.B.

Le formalisme de ce rapport reste à la libre appréciation des collectivités.

Il doit néanmoins contenir les informations prévues par la loi :

- Les orientations prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement
- Les orientations prévisionnelles des dépenses et recettes d'investissement.
- La dette de la collectivité et l'évolution envisagée.

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération.

Le D.O.B permet donc d'échanger sur les grandes tendances et les options budgétaires envisagées pour le vote du prochain budget primitif. L'objectif du R.O.B est d'informer l'ensemble des élus et de leur apporter un éclairage financier sur la future politique municipale.

Ces formalités qui doivent être accomplies dans un délai de deux mois maximums avant le vote du budget,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2312-1 du disposant que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants et qu'il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

VU la loi NOTRe du 7 août 2015 renforçant l'information des conseils municipaux et prévoit que le D.O.B s'effectue sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (R.O.B) ;

VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

VU les décrets des 23 et 24 juin 2016 qui précisent le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU la circulaire NOR : INT B 9400 275 C du 14 octobre 1994 précisant que le débat d'orientation budgétaire doit donner lieu à une délibération actant les orientations proposées ;

VU la mise en place d'un dispositif audio accessible en direct via internet pour respecter le caractère public de la réunion et la publicité des débats ;

CONSIDERANT, que le R.O.B et le D.O.B doivent être accomplis dans un délai de deux mois maximums avant le vote du budget ;

CONSIDERANT, le R.O.B joint à cette délibération et présenté au Conseil Municipal ;

CONSIDERANT, l'invitation pour l'assemblée à débattre sur le contenu de ces propositions et notamment sur les prévisions présentées en matière :

- D'orientations prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement

- D'orientations prévisionnelles des dépenses et recettes d'investissement.
- La dette de la collectivité et l'évolution envisagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE des orientations budgétaires proposées par Monsieur le Maire pour l'exercice 2021.

D'INFORMER qu'en application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le présent rapport support du DOB sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

***M. Le Maire :** nous allons passer à la délibération qui concerne le ROB. Comme vous le savez dans les communes de plus de 3500 habitants, nous avons l'obligation d'ouvrir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois avant le vote du budget. Je laisse la parole à monsieur Martin qui va nous présenter ce rapport que je remercie pour son travail en lien avec le nouveau DGS, Julien BOURRY dans cette année assez particulière.*

Nous sommes dans un contexte budgétaire contraint et les marges de manœuvre sont nécessairement étroites. L'état des lieux à lui seul montre le lourd héritage laissé soit 785 1000 euros négatif. Ce n'est pas un cadeau :

- ***Aucune demande de subvention par le passé n'a été faite quand nous en présentons aujourd'hui quatre délibérations sur le même sujet.***
- ***Une facture d'eau à la CAPV impayée de plus de 100 000 euros***
- ***De la TVA impayée et des dettes impayées.***

Encore une fois beaucoup de beaux cadeaux laissés par nos prédécesseurs. Heureusement, nous redoublons d'efforts à l'image de l'audit RH et finances pour trouver des marges de manœuvre dans ce marasme en héritage.

***M. MARTIN :** Au-delà des slides qui vous ont été envoyés, je souhaite rappeler quelques éléments en complément de ce qu'a indiqué monsieur le maire. On a pu à travers ce débat d'orientation budgétaire commencer à avoir les premiers retours de l'audit qui est encore en cours et dont vous aurez le résultat d'ici le mois de mars. Ça nous a permis déjà d'avoir un état des lieux à minima sur ces sept dernières années et donner des éléments sur l'année 2020 qui est en cours de consolidation. Aujourd'hui, on est en train de changer le procès car auparavant le compte administratif budget prévisionnel et le rapport d'orientation budgétaire étaient présentés à des dates et des échéances qui ne sont pas forcément on va dire dans le bon sens mais que réglementairement étaient autorisées. On a voulu un petit peu changer cette manière de faire c'est-à-dire valider au plus tôt le compte administratif pour enchaîner sur le budget primitif et le rapport d'orientation budgétaire. Pour qu'on ait le maximum de chiffres fiables et une vision on va dire claire de l'année écoulée. On va le voir à travers ses slides, vous verrez des éléments du passé et des éléments récents. C'est un contexte un peu particulier. Je pense que c'est intéressant de vous les présenter avant que vous ayez les résultats complets de l'audit. On commencera par un contexte législatif économique et social contenu du contexte notamment des problématiques sanitaires que l'on rencontre aujourd'hui. Puis sur le fonctionnement courant de la collectivité sur la partie RH puis sur les recettes d'investissement. Choses importantes, vous avez pu le voir à travers les délibérations qui ont été passées. Puis nous analyserons la capacité d'autofinancement et reviendrons sur la dette. On va pouvoir parler de la dette avec des chiffres qui sont plus éloquentes que ceux dont on a pu avoir connaissance par le passé. Enfin nous regarderons la synthèse globale et parlerons des chantiers et des investissements que l'on va prioriser.*

On va dans un premier temps se focaliser sur l'année 2020 mais l'objectif au final c'est de se projeter sur plusieurs années, avec un plan pluri annuel et se poser réellement des questions d'investissement et d'apporter certains services au niveau de la municipalité qui aujourd'hui ne sont pas présentés. On terminera par des questions réponses.

L'impact sur les finances de la crise sanitaire vous l'avez tous vu aujourd'hui c'est assez violent pour les collectivités avec des pertes nettes de recettes de 5,1 milliards

d'euros ce qui n'est pas négligeable et des dépenses également supplémentaires de 2,2 milliards d'euros. L'état vis-à-vis de ça a lancé un plan de 100 milliards d'euros qui est réparti en trois catégories : l'écologie, la compétitivité, la cohésion. Il faut s'inscrire nous aussi dans cette dynamique. Il y a beaucoup de subventions qui sont proposées. Il faut trouver une organisation pour y répondre car les dossiers sont longs à mettre en place avec des délais qui sont courts. L'objectif va être d'essayer d'aller chercher ces subventions, chose que font toutes les autres communes et notamment les communes en Isère. Depuis pas mal d'années nous passions à côté.

A titre d'information sur la dette publique qui se creuse vis-à-vis du COVID avec toutes les difficultés que j'évoquais précédemment. Cela va s'accroître et donc forcément on aura des répercussions pas forcément tout de suite. Au vu du projet de la loi de finances et des projections qui ont été faites, dans les prochaines années ça risque d'être compliqué. On est rentré dans la crise déjà avec une dette conséquente contrairement à d'autres pays européens et au final on va ressortir encore plus en difficulté. On va devoir relever la tête. Aujourd'hui, c'est pour nous l'occasion d'essayer de se mettre dans une dynamique de maîtrise de nos budgets, de nos coûts pour pouvoir amorcer des opportunités proposées par l'Etat. Pour ça il faut qu'on soit clair avec une stratégie financière claire et des chiffres clairs.

Le projet de la loi de finances supprime la taxe d'habitation. L'Etat compense mais compense pas forcément pendant beaucoup d'années donc forcément un moment donné on aura une diminution. Il va falloir essayer de voir de quelle manière on pourra compenser par des recettes et par une projection en investissement. Ce sera tout l'objet de notre mandat. La dotation globale de fonctionnement mais également, toutes les participations de l'Etat diminuent pour ça il faut compenser. Différents modes ont été envisagés pour pouvoir équilibrer nos comptes. Il y a différents leviers et il va falloir jouer sur tous et pas uniquement que sur certains comme ça a été fait précédemment. Le deuxième point important sur ce projet de loi de finances c'est la revalorisation de la valeur locative des établissements industriels et un allègement en fait des valeurs locatives va être réalisés et pour le coup c'est une perte sèche sur tous les produits fiscaux et notamment sur le foncier bâti. Il y a donc des réflexions à voir sur quel tissu industriel on souhaite avoir. Cela va faire parti aussi des chantiers sur lesquels il va falloir qu'on se penche et voir ce que cela va impliquer pour la ville. Voilà donc ça s'était plutôt d'ordre général.

Je vais venir sur la partie donc rapport d'orientation budgétaire et vous refaire un état des lieux. Lorsqu'on est arrivé l'été dernier tout était déjà fait sachant que tout avait été décalé dans le temps à cause du COVID. Néanmoins on a voulu vous faire un rappel et vous indiquer, comme monsieur le Maire en a parlé en parti pour certains points, où on en est et vers quoi on s'oriente. Lorsqu'on est arrivé, il n'y avait pas d'emprunt envisagé donc ça c'était plutôt un constat. La ville était dans le réseau d'alerte avec des difficultés à montrer une amélioration financière, une stabilité et une maîtrise de ses finances. L'emprunt n'était pas à l'ordre du jour car les investissements ne pouvaient avoir lieu. Il y a eu beaucoup de ventes d'immobilier avec des produits de cession qui ont permis de compenser on va dire la mauvaise gestion et afficher un équilibre budgétaire. Ce mécanisme était amener à s'écrouler lorsque tous les biens auraient été vendus. De plus, il y a beaucoup d'impayés : une facture d'eau, des tva impayées, le portage Chell avec des recettes impayées comme l'incendie du centre social. C'est beaucoup d'interrogations et beaucoup de travail sur comment on va traiter dans un laps de temps relativement court tous ces montants avec une enveloppe budgétaire faible. On va détailler en deux points la section de fonctionnement comme cela avait été évoqué il y a six mois mais également les investissements. Les ressources de la collectivité sont principalement des recettes fiscales, des dotations globales de fonctionnement, attributions de compensation, dotation de solidarité, fonds départementaux, taxe professionnelle, participation de la caf pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse et des produits des régies communales. L'étude qui est en cours nous a permis de montrer les points forts et les points faibles en termes d'éléments financiers. Aujourd'hui on voit principalement que les taux sont plutôt élevés à Rives vis-à-vis du département, de la région ou du national. Donc on ne peut pas jouer sur ce point et on est dans l'obligation de maintenir ces taux. Vous l'avez fait aussi par le passé mais actuellement contenu des chiffres on ne va pas essayer de récupérer là-dessus. Sur

les produits de fonctionnement, on ne va pas détailler tous les points. Néanmoins ce qu'on peut retenir c'est que cette fiscalité alors haute pour le coup a permis de compenser une partie des dotations qui ont été versées et diminuées au cours de ces six dernières années. Cela a permis de stabiliser et d'éviter des chiffres trop négatifs et qui a permis également à travers ce fonctionnement-là d'avoir un minima la vertu de rentrer des produits de fiscalité. Mais néanmoins on voit qu'aujourd'hui ce levier n'est plus exploitable.

Sur la partie « ressources humaines » on est en train de réaliser un audit comme l'a indiqué monsieur le maire qui va permettre de nous donner le mode de fonctionnement actuel, les process actuels, le positionnement sur les différentes filières. Ce travail va nous permettre de mettre en exergue certains points particuliers et voir comment on va devoir organiser en essayant d'être dans une organisation la plus fluide possible et la plus proche du mode service qui doit être réalisée par la mairie. Entre 2015 et 2020, il y a une diminution des effectifs. Le rapport RH permettra de mettre en lumière certains points forts et certains points faibles de cette organisation. Ce graphique montre la répartition par âge des agents avec des catégories hommes femmes pour pouvoir se projeter, avec les départs en retraite, les recrutements, quelle catégorie recruter. Cela donne un état des lieux et l'audit complètera cet état. Nous avons des chiffres qui sont plutôt assez bien consolidés mais pas encore validés définitivement. Néanmoins on voit une réduction sur la partie RH avec une diminution qui s'est amorcée à partir de 2018-2019. On le voit à travers ces chiffres qui sont d'autant plus marquant cette année. Aujourd'hui, l'objectif est de maîtriser notre charge qui est importante et qui représente au niveau de la municipalité un coût important. Il faut chercher à l'optimiser et c'est l'objet du rapport de l'audit et qui va permettre aussi de mettre en lumière notre positionnement aujourd'hui en termes de montants budgétaire sur toute la partie nombre d'heures supplémentaires et complémentaires. Comme je l'avais évoqué l'été dernier, le nombre d'heures est très haut pour notre commune comparé à d'autres communes. Il va falloir essayer de trouver une organisation un peu différente pour que le nombre diminue. Compte tenu du contexte actuel les heures supplémentaires et complémentaires ont été diminuées à cause de l'annulation de beaucoup d'évènements qui n'ont pas été mis en place.

On va s'orienter vers une diminution sur la partie charges d'intérêts avec le remboursement anticipé et le refinancement de l'emprunt.

Il a été intéressant de présenter des ratios de Rives par rapport également aux autres strates nationales pour voir où on est situé. On voit qu'on est bien plus élevé que les autres en termes de charges de fonctionnement et charges de personnel mais également concernant les achats et charges externes.

Sur les recettes de fonctionnement que sont les impôts locaux. En comparaison des autres strates au niveau régional, on est en dessous. C'est aussi un enjeu important vis-à-vis des recettes de la commune, on se rend compte que l'on rentre peu de recettes, peu de subventions. C'est vraiment un réel problème mais c'est aussi un axe de travail qui va pouvoir nous permettre de travailler durant les prochaines années.

Ce graphe présente les différents ratios de recettes d'investissement toujours comparé par rapport aux différentes strates. On le voit, hormis, des montants notamment sur la taxe d'aménagement et la FCTVA qui sont très faibles par rapport aux autres collectivités ce qui est plus flagrant c'est les faibles montants de subventions reçues. Les subventions sont presque inexistantes sur les trois dernières années. C'est dommage puisque ces entrées d'argent permettent de lancer des projets.

Je reviens sur les recettes, j'ai évoqué tout à l'heure qu'on en avait peu. Au final quand on compare par rapport aux autres strates c'est vraiment un problème. On commence à travailler certains chantiers et on constate qu'il y a des recettes qui pourraient être mises en application comme dans les autres communes. Est-ce qu'il ne faut pas investir dans des choses qui vont rapporter des recettes.

Sur l'investissement ce qui est flagrant c'est la ligne des subventions. Jusqu'en 2014 on avait les subventions et puis après de 2015 à 2020 c'était le calme. Aujourd'hui on est pris par le temps, on est obligé de travailler dans l'urgence pour essayer d'accrocher les wagons et d'anticiper toutes ces demandes qui auraient pu nous permettre de travailler un peu plus étalé dans le temps. Aujourd'hui il faut que l'on

respecte ces délais et qu'on aille chercher les subventions qui vont pouvoir nous permettre d'améliorer les finances et de lancer nos projets. Je reviens sur les produits de cession, ce sont tous les montants de production des biens qui ont été cédés par la municipalité durant toutes ces années et qui représentent 1.8 millions d'euros. C'est important comparé aux autres collectivités de même taille. On constate que beaucoup de biens ont été vendus et ce sont les biens qui rapportaient et faciles à vendre car intéressants. Aujourd'hui si on regarde les biens qui restent, ce sont des biens plus compliqués à vendre. La question que l'on peut se poser est : est-ce que ces produits de cession ont bien été évalués à l'époque

Au vu des éléments financiers en globalité on s'aperçoit que ces produits de cession ont permis en partie de couvrir la mauvaise gestion financière de fonctionnement. Cela permettait notamment d'afficher des comptes en équilibre. Ces arguments ont été soulevés lors de la campagne en disant que les finances vont très bien ceux qui critiquent les finances de la ville ne connaissent rien à la finance. Dans ce contexte tout va bien en effet, sauf qu'à un moment donné le modèle s'arrête c'est à dire que si on vend tout et si on crée des lignes de trésorerie pour payer les factures à un moment donné le système va forcément bloquer car il y aura plus de biens et il faudra faire appel à l'emprunt c'est-à-dire qu'il faudra démontrer la capacité de remboursement. C'est ce qui allait se produire tôt ou tard, si on continue sur cette voie. Maintenant on est obligé de faire avec ce qui reste. On va essayer d'éviter de vendre tout et essayer de trouver d'autres leviers comme les recettes de subvention. Au vu des données sur l'épargne brute, l'épargne nette et le taux d'épargne on voit qu'aujourd'hui notre capacité d'autofinancement est bien faible par rapport aux autres strates. L'objectif c'est vraiment aujourd'hui de remonter à une strate normale et d'avoir des finances équilibrées.

La dette a été l'objet d'un grand débat. On a réalisé un travail de fond pour comprendre les réussites et les erreurs. Aujourd'hui, concernant l'encours de la dette on est certes élevé mais il n'y a pas forcément un trop fort écart par rapport au reste de l'annuité de la dette qui comprend le capital et les intérêts. On est plutôt équilibré. Par contre le fond de roulement montre la santé financière de la ville à gérer avec sa propre trésorerie. Les chiffres sont flagrants, on fonctionne avec un fond de roulement négatif. Si on continue ainsi, on s'écroule. Lorsqu'on a un fond de roulement si bas on comprend que l'on soit obligé de faire appel à de la trésorerie qui est créée par les ventes pour essayer de compenser et de présenter un budget en équilibre. Sur le montant de la dette, il faut essayer de sortir de la zone d'alerte et investir intelligemment en s'interrogeant sur l'emprunt et les subventions. Il va falloir arbitrer les différents projets parce qu'actuellement ce n'est pas juste une vision de l'année 2021 qu'il faut avoir mais une vision sur tout le mandat pour nous permettre de construire un plan pluriannuel et voir l'impact que ça aura sur plusieurs années.

Sur l'année 2020, le niveau de l'encours de dette, le fait d'avoir bloqué tous les investissements on s'améliore financièrement. Cela ne véhicule pas forcément quelque chose de positif car on se retrouve à avoir un rôle de juge et pas un rôle de projection. Néanmoins, cela a permis, avec la crise sanitaire, de réduire les coûts et d'éviter des dépenses supplémentaires. Le fait d'avoir fermé la piscine également a permis de limiter les dépenses. C'était un élément très important dans le sens où on ne pouvait pas se permettre sachant qu'on est encore en train de négocier le montant des factures d'eau avec la CAPV de la garder ouverte. Sur la partie uniquement financière, et non réglementaire et organisationnelle, c'était inconcevable qu'on puisse ouvrir la piscine.

L'objectif est maintenant de revenir à une strate moyenne. On a réussi à faire des économies On verra la situation de la commune, toujours à prendre au conditionnel une fois que le compte administratif sera terminé et si on ne découvre pas d'autres factures à la dernière minute qui peuvent intervenir comme on a pu le voir ces derniers mois. On veut avoir les finances le plus claires possible.

Au vu de ces explications, l'équipe commence à travailler sur différents chantiers comme la centrale d'achat avec l'analyse des coûts des devis avant engagement et la maîtrise des dépenses. Il faut organiser un procès et mettre en place une organisation entre élus et agents. L'objectif est que tout le monde ait conscience et comprennent qu'il faut maîtriser l'ensemble de nos coûts. Il faut que l'on fasse également un travail sur les coûts énergétiques car il y a des choses à améliorer.

L'audit permettra d'avoir un état global des finances qui nous permettra aussi de nous donner certains leviers, avoir des perspectives et revoir l'organisation par la suite.

Comme vous l'a indiqué Monsieur le Maire, nous avons un partenariat renforcé avec la CAPV étant lui-même vice-président.

L'audit RH va nous permettre de voir quelle est la meilleure organisation, le meilleur fonctionnement, la meilleure maîtrise globale au niveau financier et humain pour créer un process organisationnel et de fonctionnement. Il y a aussi l'aspect du bien-être au travail qui est important au-delà même de l'enjeu purement financier. C'est important pour nous de trouver aussi une motivation pour que les agents y trouvent des motivations et qu'ils comprennent aussi nos projets pour qu'ils y adhèrent car au final rien ne se passera si on ne les intègre pas.

Nous lançons également le plan écoles, c'est un élément important. Toutes les autres communes aussi sont sur ces chantiers.

Il y a aussi l'idée d'un sens de circulation unique avec un lancement d'études sur l'aménagement du centre-ville, poumon de la ville, avec la mise en place par la suite de la nouvelle place du marché mais aussi la place de l'hôtel de ville.

On a également la mise en lumière de la façade de l'église.

Il y a également le projet de recyclerie/ressourcerie municipale qu'on a évoqué lors des derniers conseils, la révision du PLU, la réfection des allées de l'ancien cimetière, le renouvellement des décorations de Noël, la démolition de la maison du bas Rives, la fin des travaux des halles, les travaux du boulodrome, la sécurisation du toit du prieuré pour le côté aménagement

Il y a aussi le projet de la police municipale ou des actions d'investissement doivent être engagées.

Voilà vers quoi on s'oriente aujourd'hui, c'est plutôt sur le court terme, sur cette année 2021. Certains sujets vont devoir être détaillés sur plusieurs années contenu des enjeux financiers importants et des subventions qu'on pourra obtenir.

M. Le Maire : je vous remercie monsieur Martin. J'ouvre le débat. Y a-t-il des interventions ?

M. BARBIERI : écoutez merci beaucoup pour cette présentation du rapport d'orientation budgétaire. On ne fera pas de commentaires par rapport au contexte national ou international. Chaque année depuis de nombreuses années on subit de nouvelles prises de décisions au niveau national. On voit bien que le financement des collectivités est de plus en plus compliqué. Monsieur Martin fait justement remarquer l'ensemble des efforts qui avait été fait par l'ancienne équipe municipale pour arriver en effet à compenser la perte énorme de dotation qu'a connue la commune. Vous avez vu que la moyenne par rapport aux autres strates la DGF de la commune de Rives est très basse. La commune de Rives a subi les différentes baisses parce que les critères qui ont été mis en place n'étaient pas favorables. Pour ma part concernant ce rapport d'orientation budgétaire, je vais reprendre certains termes et certaines choses qui ont été dites. Ce que je veux retenir c'est que l'on est passé un peu vite, et c'est bien normal vu que c'est le premier rapport d'orientation budgétaire de la nouvelle équipe, sur les efforts importants et qui sont non négligeables et qui sont incontestables de l'équipe municipale lors du dernier mandat par rapport notamment aux charges de fonctionnement. Concernant les charges de personnel, vous dites qu'elles baissent plus fortement cette année mais on voit bien qu'il y a quand même la suppression de plus de 10% des postes lors des trois dernières années du dernier mandat. Ce n'est quand même pas quelque chose de négligeable. Vous parlez des heures supplémentaires, la baisse de ces heures est dans cette dynamique depuis 2010 et qu'elles baissaient régulièrement depuis 2017, 2018 et 2019. Sur les charges de fonctionnement général, on est à moins 1,7% en moyenne sur l'ensemble des années avec une baisse un peu plus importante pour 2020, avec 7,8%. Il y a quand même un certain nombre de charges qu'on n'a pas payé du fait du COVID. Ce que je retiens c'est quand même le travail important qui a été mis en place par l'équipe à partir de l'année 2016. Et encore une fois, je l'ai dit lors de mon intervention en septembre à aucun moment vous ne pourrez dire, en tout cas pour ma part en tant qu'adjoint aux finances, que j'ai nié les difficultés. A aucun moment, je souhaite qu'en retour on nie l'ensemble des efforts qui a été mis en place par l'ancienne équipe lors des quatre

dernières années du mandat et dont vous profitez également dans ce mandat et c'est bien normal.

M. Le Maire : Dit donc merci pour cet honneur, un grand merci

M. BARBIERI : attendez, laissez-moi terminer. Donner des chiffres ponctuels sur la situation où il y a parfois un peu des incohérences. Vous dites que quand vous êtes arrivés, tout était engagé, vous avez dû tout payer et puis en même temps Monsieur Martin que vous avez fermé les vannes et que vous n'avez plus rien payé. Alors soit tout était engagé et vous avez tout payé soit vous avez fermé les vannes mais on ne peut pas faire les deux choses à la fois. Donc arrêtons aussi d'avoir des discours incohérents. Par rapport à la vente du patrimoine que l'on a bradé mais qu'avons-nous bradé dans la vente du patrimoine ? Le choix qui a été fait lors du dernier mandat, c'est en effet, étant donné la somme du capital de la dette, de financer les investissements par la vente du patrimoine. Alors pour ma part, vendre du patrimoine qui n'a plus d'utilité pour les rivoises et les rivois, je suis désolé ce n'est pas une politique qui est de vendre les bijoux de famille. C'est une politique qui s'appelle la gestion d'actifs du patrimoine donc c'est à dire qu'il y a du patrimoine inutile qui permet de financer du patrimoine nouveau utile aux rivois. Le bon exemple est la médiathèque. On a financé la médiathèque sans emprunt grâce en effet à la vente du patrimoine et grâce à des subventions. Je ne comprends pas pourquoi on ne voit pas apparaître le fonds de concours du pays voironnais sur la bibliothèque. D'ailleurs je ne sais pas où vous en êtes du dossier qui avait été déposé sur le fond d'initiatives locales par rapport à la médiathèque. Il y a bien eu des subventions. Les autres investissements qui ont été réalisés dans le même temps n'étaient pas des investissements qui étaient éligibles aux subventions qui existaient à l'époque. Le système de subventionnement a aujourd'hui changé on est dans un terme de plan de relance par l'ensemble des collectivités locales qui vont nous permettre de mobiliser de nouvelles subventions. Je vous rassure on cherchait à chaque fois les subventions qui étaient possibles quand les projets n'étaient pas éligibles aux subventions, on ne pouvait obtenir des subventions. Arrêtons de dire qu'on n'a pas non plus cherché les choses, il y a eu des subventions notamment par exemple pour la médiathèque.

M. Le MAIRE : Il fallait présenter les dossiers parce que quand je vais au département, à la région ou à la CAPV, il n'y a aucun dossier de subvention déposé. Je ne sais pas où est ce que vous les avez déposés. Peut-être sur mars je ne sais pas.

M. BARBIERI : Le fond de concours du pays voironnais je regrette il est là et on ne le voit pas apparaître dans ce rapport.

M. LE MAIRE : On est arrivé, on est à moins 7 185 1000 euros.

M. BARBIERI : monsieur le maire, le déficit mais quel déficit

M. LE MAIRE : le déficit de la section d'investissement. Nous avons la maison Chell qui était estimée à 250 5000 euros par les domaines et elle a été achetée par la mairie, du moins le Pays Voironnais parce qu'il y a un portage qui n'a pas encore été payé à 350 000 euros.

M. BARBIERI : Ecoutez la maison Chell je crois qu'on a déjà eu l'occasion d'échanger à ce sujet. Cela avait fait l'objet d'ailleurs d'une remarque du précédent rapport la chambre régionale des comptes. Le surcoût par rapport à l'évaluation des domaines a été argumenté. je pense que les équipes municipales futur de la ville de Rives quelle qu'elle soit que ce soit vous que ce soit d'autres que soi nous à nouveau on pourra que se féliciter d'avoir acquis cette maison. C'est le seul moyen de pouvoir réaménager l'ensemble du quartier de la route des bruyères. Les choses ont été dites, les remarques ont été faites, les arguments ont été donnés. On peut toujours faire des reproches. Vous verrez parfois que l'on ne fait pas toujours ce qu'on veut. On ne peut pas toujours acheter au prix qu'on veut, au prix le plus bas parce qu'il y a des enjeux d'intérêt général et là il s'agissait d'un enjeu d'intérêt général pour la commune, pour

les habitants. Il y avait une situation de quasi guerre civile dans le quartier. Je crois que vous n'étiez pas encore présent dans le quartier monsieur le Maire.

M. le MAIRE : Je peux le dire que, le propriétaire a acheté peut-être une année ou deux avant moi mais j'étais là et ce n'était pas la guerre.

M. BARBIERI : Moi je pense qu'ils avaient quand même de graves problèmes par rapport à ça et vous verrez que à l'avenir le jour où on arrivera à réaménager le quartier, on se félicitera d'avoir ce tènement.

M. LE MAIRE : en attendant il a coûté, il n'est pas payé.

M. BARBIERI : écoutez, une équipe municipale quand elle est élue et qu'elle prend la suite d'une équipe municipale bien évidemment elle hérite du positif comme du négatif. Monsieur le maire, il y a déjà des erreurs qui sont parfois beaucoup plus importantes. Comme quand nous sommes arrivés en 1995 à la mairie, l'implantation des zones économiques sur le pays voironnais et chez nos voisins. On se serait bien plus félicité que la zone d'activité des trois fontaines soit faite vers l'échangeur de l'autoroute. Ce n'est pas nous qui avons fait ce choix et on a trouvé cet héritage. Je peux vous dire que cet héritage, s'il était chiffré est beaucoup plus embêtant que l'héritage qu'on vous laisse. L'héritage peut être positif et négatif. Je vous redis vous plaisantez du travail qui a été réalisé, je peux vous dire que le travail qu'on a réalisé sur les frais de fonctionnement, les frais de personnel, le fait de ne pas emprunter pendant le dernier mandat c'est une politique qui a été engagée elle est sur les rails. Vous allez pouvoir la continuer grâce à ce que nous avons mis en place. Arrêtons de cacher les choses. On pourra continuer le débat en commission finance.

M. MARTIN : Pour reprendre le sujet des subventions, vous obteniez 3 % de subvention alors que la strate nationale est à 20 % soit 17 % d'écart. Donc je veux bien que vous alliez les chercher mais vous ne les obteniez pas. Pour ce qui est de brader le patrimoine, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. BARBIERI : c'est écrit dans le document, c'est quand même une accusation.

M. MARTIN: c'est peut-être qu'elle est fondée. Vis-à-vis de ces éléments vous vous permettez de dire qu'aujourd'hui vous nous laissez une super copie. On ne va pas rentrer dans le débat juste pour vous expliquer si gérer financièrement une mairie c'est uniquement gérer ses frais de fonctionnement alors là en effet là vous étiez plutôt pas mal et encore j'ai quelques doutes parce que ça s'est amorcé sur 2018 avec votre nouveau DGS. On s'interroge si vous aviez à un moment donné la volonté de le faire ou si vous avez été redirigés pour le faire. Mais ça c'est encore un autre débat. Néanmoins, aujourd'hui la copie d'un fond de roulement négatif qui n'est pas capable de supporter financièrement avec beaucoup de vente et beaucoup de factures et être en zone d'alerte et que l'on ne pouvait pas emprunter parce que vous avez fait le choix de ne pas emprunter. Je pense qu'on vous conseille très fortement de ne pas le faire pour pas justement être sous tutelle. Donc maintenant, très bien si vous croyez que votre état financier était très bon tant mieux pour vous. Aujourd'hui les chiffres parlent pour eux. Maintenant si vous voulez faire une analyse de chaque poste budgétaire, je pense que ce n'est pas le lieu et l'endroit pour le faire.

M. LE MAIRE : On aura le temps d'en rediscuter de nombreuses fois en effet. Pour information je rappelle que j'ai vu le préfet et la cour régionale des comptes va repasser.

M. BARBIERI : c'est bien normal qu'elle vienne. Elle vient régulièrement environs tous les cinq ans je crois si je ne m'abuse. Ecoutez vous m'avez coupé, je veux quand même terminer mon argumentaire sur les impôts. Vous dites que le taux d'impôt à Rives est élevé, c'est un débat qu'on a depuis des années. Vous voyez que la somme moyenne d'impôts par habitant à Rives n'est pas plus élevée qu'ailleurs donc c'est

simplement toujours le même problème des bases, les valeurs locatives ou les valeurs foncières, qui sont en effet à réévaluer pour pouvoir baisser le taux des impôts. En effet, ces valeurs ne sont pas élevées, et donc pour avoir la même somme qu'ailleurs, il faut un taux élevé. Cela a toujours été une réalité à Rives depuis la fixation des valeurs locatives à la fin des années 70.

Mme GOMMET : Les finances et moi nous ne sommes pas très d'accord, je laisse Ludovic Ploton s'en occuper. Néanmoins, je remercie monsieur Martin pour la clarté du débat mais il sera difficile pour nous de nous prononcer sur ce débat d'orientation. Donc nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : très bien s'il n'y a plus de prise de parole je mets aux voix.

M. BARBIERI : Ce n'est pas pour revenir sur le débat c'était juste par rapport à ce que vient de dire Catherine, on prend acte que l'on nous a bien présenté le rapport. Nous allons donc prendre acte ça ne veut pas dire qu'on est d'accord. Vous avez compris que l'on n'est pas bien d'accord avec ce qui a été présenté.

M. Le MAIRE : je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie cette délibération est adoptée.

9. Objet : Signature du Contrat Territorial Jeunesse

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Laurent COUVERT, Adjoint délégué à la jeunesse, à la Culture, à l'animation et au patrimoine, rappelle que pour encourager les initiatives des 12-25 ans, leur faire une place dans la société et sécuriser les transitions dans leurs parcours vers la vie adulte, le Département de l'Isère a voté en mars 2016 un plan départemental pour la jeunesse dont l'un des objectifs est d'articuler ses actions avec les missions des autres acteurs.

En effet, considérant la transversalité de la question jeunesse et l'éparpillement des interlocuteurs et des dispositifs, il apparaît essentiel que les acteurs concernés coordonnent leurs dispositifs, unissent leurs moyens et rendent lisibles leurs actions.

Pour ce faire, une convention cadre signée en octobre 2017 a formalisé l'engagement du Département et de ses partenaires institutionnels et associatifs (CAF, MSA, DDCS, DSDEN, DT PJJ, Réseau 38, CDOSI et CRAJEP) pour soutenir l'émergence et l'animation de Contrats Territoriaux Jeunesse (CTJ). Ces contrats ont été pensés pour permettre de décliner localement des convergences d'expériences, d'analyses et de savoir-faire ainsi que la Co-construction de projets et la mutualisation de moyens.

VU Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

VU la mise en place d'un dispositif audio accessible en direct via internet pour respecter le caractère public de la réunion et la publicité des débats ;

CONSIDERANT, la politique jeunesse de la commune de RIVES, consciente du rôle important qu'elle a à jouer pour accompagner la démarche du Département et de ses partenaires au bénéfice des jeunes de son territoire, souhaite s'associer à la démarche de CTJ ;

CONSIDERANT, l'avis favorable de la commission jeunesse ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le Contrat Territorial Jeunesse joint en annexe. Et tout document administratif s'y rapportant.

M. le Maire : *la prochaine délibération concerne la signature du contrat territorial jeunesse en lien avec le département de l'Isère. Monsieur Couvert, adjoint en charge de la jeunesse de la culture de l'animation et du patrimoine va nous présenter les objectifs d'une telle convention.*

M. COUVERT : *Le département de l'Isère a voté en mars 2016 son plan départemental pour la jeunesse dont l'ambition est de participer à la coordination des actions développées en direction des 12-25 ans. Pour atteindre cet objectif, une convention cadre prévoyant la mise en place progressive de contrats territoriaux pour la jeunesse. Ce contrat a été signé en octobre 2017 avec un ensemble d'acteurs du niveau départemental. Ces contrats doivent permettre des convergences d'expérience, de savoir-faire, la co-construction de projets et la mutualisation de moyens. Au vu de la transversalité de la question jeunesse, l'éparpillement des interlocuteurs et des dispositifs, il apparaît essentiel que les secteurs concernés coordonnent leurs dispositifs en unissant leurs moyens et rendant lisible leurs actions.*

Des questions ?

Mme GOMMET : *c'est la première fois qu'il est mis en place ?*

M. COUVERT : *c'est vraiment le début d'une réflexion entre le département et les territoires qui décident d'adhérer à ce contrat sur des actions menées envers la jeunesse et notamment plus particulièrement pour les 12-25 ans puisque jusqu'à maintenant ça s'arrêtait à 18 ans. C'est une vraiment réflexion générale qui débute.*

M. BARBIERI : *Si je peux préciser en effet c'est sûrement le premier contrat territorial jeunesse mais avant il y avait le contrat enfance jeunesse. Il y avait donc d'autres formes de contrats.*

M. COUVERT : *mais qui n'allait pas jusqu'à 25 ans mais probablement il y avait une contractualisation mais je ne suis pas au courant.*

M. Le MAIRE : *aujourd'hui on est là pour ça. Je vais mettre aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? je vous remercie*

10. Objet : Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation d'attribution consentie par le Conseil Municipal

M. Le Maire rappelle que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat, de certaines délégations qui lui sont ainsi données par le Conseil Municipal pour faciliter la gestion quotidienne de la collectivité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-22 et L2122-23 ;

VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire notamment la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Rives N°2020.07.15_010 portant délégation du Conseil Municipal au Maire ;

VU la mise en place d'un dispositif audio accessible en direct via internet pour respecter le caractère public de la réunion et la publicité des débats ;

CONSIDERANT, l'obligation pour Monsieur le Maire de rendre compte des décisions prises en application de la délégation à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

CONSIDERANT, les décisions suivantes :

DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE N° 2021-016 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE DE LOTS DE TERRAINS AMENAGES EN JARDINS FAMILIAUX

Le Maire de la commune de RIVES,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu le code Rural et notamment les articles L471-1 et L471-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2014 relative à l'adoption du règlement intérieur des jardins familiaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions à Monsieur le Maire conformément à l'article L 2122.22 du CGCT susvisé,

Considérant la volonté de la Commune de favoriser les échanges, les liens entre générations, l'apprentissage du jardinage et l'activité de jardinage pour les familles n'ayant pas cette possibilité à leur domicile,

Considérant que les utilisateurs des jardins avant l'acquisition de la parcelle par la Commune restent prioritaires

Considérant que les lots attribués sont délimités,

DECIDE

Article 1^{er} - De conclure une convention de mise à disposition d'un lot de terrain aménagé en jardin familial au profit de :

- Madame et Monsieur BOZONNIER demeurant au 134 rue Sadi Carnot à Rives à compter du 28 janvier 2021- lot n°7 pour un montant annuel de 20,40 euros.

DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE N° 2021-017 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVICE POUR ESTIMER L'EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES SUR LA COMMUNE

Le Maire de la commune de RIVES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions à Monsieur le Maire conformément à l'article L 2122.22 du CGCT susvisé,

Considérant le plan écoles lancé par la commune pour leur réhabilitation,

Considérant que la Commune souhaite connaître l'évolution démographique de la commune et plus particulièrement l'évolution prévisible des effectifs scolaires pour adapter au mieux ces projets de réhabilitation

DECIDE

Article 1^{er} - De conclure une convention de prestation de service avec l'Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) pour réaliser les études des effectifs scolaires et l'impact sur les capacités d'accueil des groupes scolaires.

Article 2 - De signer cette convention pour un montant de 3 800€ (trois mille huit cent euros) soit 5 (cinq) jours de travail à 750€/jours (sept cent cinquante euros).

Article 3 - Le retour de cette prestation est attendu pour la fin du mois de février 2021

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal :

ACTE L'INFORMATION relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

M. Le Maire : comme à chaque conseil et comme l'impose la loi je vous informe des décisions prises par délégation du conseil municipal. Il y a deux décisions dont vous avez dû prendre connaissance. Y-a-t-il des questions ? Nous actons donc la présentation des décisions

Je vais à présent laisser la parole à madame GRASSO, adjointe déléguée au développement économique au conseil de quartier et bien vivre, qui souhaite vous informer sur le projet des référents quartier.

Mme GRASSO : la municipalité a souhaité renforcer le lien entre la ville et les citoyens par l'intermédiaire de référents quartiers. Nous avons défini des périmètres qui correspondent à des quartiers de la ville quasiment égaux. Nous avons fait un appel à candidature qui a un écho favorable puisque nous avons réussi à mettre un nom en face de chaque quartier. Dans un deuxième temps ces référents seront présentés afin d'être connue des rivois. Ce sont des personnes qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de concertation soit sur différents projets de la ville et en particulier ceux qui touchent à la proximité au quotidien. Dans le prochain journal municipal, ces dix quartiers seront présentés. Nous travaillons maintenant sur un document qui permet de bien structurer et expliquer la notion de quartier et de référent pour que cela soit lisible par les élus, par les services et bien entendu pour la population. Cela bien sûr afin de travailler ensemble de manière efficiente. Je reviendrai donc vers vous en commission puis en conseil municipal pour avancer sur ce projet de démocratie participative et de proximité.

M. Le Maire : Merci Mme GRASSO

Pour conclure ce conseil municipal du 25 février, y a-t-il des questions diverses ?

M. BARBIERI : je remercie monsieur Martin de m'avoir dit qu'on pourrait discuter des choses en commission finances. Je me suis permis un petit mail pour dire qu'il me semble que le délai de trois jours par rapport à la convocation d'une commission c'est un peu court pour s'organiser pour être présent. Je voulais savoir si on pouvait avoir un calendrier prévisionnel beaucoup plus sûres et prévisible. A ce moment-là, en effet, on pourra en discuter en commission ce qui ne voudrait pas dire que ce soit court non plus.

Merci de le faire pour toutes les commissions bien sûr car je crois malheureusement que dans le règlement intérieur on vous avait fait la remarque. Il faudra peut-être changer le règlement intérieur.

Il est 20 heures 24.

Nous avons épuisé l'ordre du jour je vous remercie et je lève la séance bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé et clos,

La séance est levée à 20h24

Le Maire,
Julien STEVANT

The image shows a blue ink signature of Julien Stevant written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a rooster and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE RIVES' and '1839'. The signature is a fluid, cursive script.